

ABONNEMENT

NATUREL	
En un an	25 fr.
En six mois	13
En trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
En six mois	16
En trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 JUILLET

Le régime des incompétences

Il n'y a rien de changé dans la République : on simple chassé-croisé dans le quadrille ministériel.

M. Godefroy Cavaignac quitte le ministère de la marine ; il y est déjà remplacé virtuellement par M. Auguste Burdeau.

Les républicains ont eu grand peur, un moment, de se trouver en face d'une vraie crise ministérielle. Sans la tactique de M. Floquet qui a quelque peu coupé la parole à l'innocent M. Loubet, président du Conseil, le jeu du massacre continuait sans doute, et M. Cavaignac entraînait dans sa chute tous ses collègues.

Ils l'ont d'ailleurs accompagné jusqu'à la porte de la salle des séances, mais ils se sont arrêtés sur le seuil. L'escorte n'avait pas envie d'aller plus loin.

Une crise à la veille du 14 juillet et des vacances, M. Carnot forcé d'aller à la revue de l'armée de Paris sans cortège ministériel, perspective lamentable uniquement évitée par un tour du malicieux M. Floquet !

M. le président Floquet a évité un gros ennui à M. le président Carnot et sauvé du naufrage (la métaphore est cette fois justifiée) le portefeuille de M. le président Loubet.

C'est le petit côté de la question. Le grand, celui qui, seul, intéresse le patriotisme français, reste aujourd'hui ce qu'il était hier.

Les entreprises coloniales vont-elles continuer à être livrées au hasard ? Est-ce un ministre civil qui va continuer à diriger, du fond de son cabinet, des opérations de guerre sur les nombreux points du globe où nos marins et nos soldats sont aux prises avec des ennemis de race jaune ou de race noire ? S'en tiendra-t-on toujours au système des petits paquets, voués à l'insuccès — quand ce n'est pas à la mort ?

Après les désastres causés par l'impéritie et l'incompétence des Freycinet en 1870, des Ferry en 1884, allons-nous voir encore le prestige de notre drapeau, la vie de nos officiers et de nos soldats compromis par l'incompétence et l'impéritie d'autres civils qui, tranquillement installés devant un appareil télégraphique, commandent à l'autre bout du monde des manœuvres, dictent des plans de campagne, sans même s'inquiéter des distances, des possibilités, du climat, et de l'ennemi ?

Car, enfin, qu'est-ce que cela fait au pays que M. Burdeau succède, rue Royale, à M. Cavaignac, ou que ce soit M. Cavaignac qui succède à M. Burdeau ?

M. Cavaignac qui fut sergent à l'École polytechnique, ingénieur distingué, est à la marine une incompétence. M. Burdeau, ancien normalien, économiste savant, en est une autre au même ministère.

M. Burdeau rendrait peut-être des services aux finances ; M. Cavaignac serait peut-être utile aux travaux publics. Ils y seraient à leur place : ils n'en veulent pas.

Ce qu'il leur faut, c'est un ministère militaire, c'est un état-major d'officiers, ce sont des ordres à donner qu'ils ne seraient pas ca-

pables d'exécuter, même de comprendre, si, au lieu de les donner, ils les recevaient.

L'incompétence, elle est partout : elle est à la guerre, elle est à la marine, elle est aux colonies ; elle est d'essence républicaine, et il faut vivre dans la République pour la voir établir, sur les services essentiels, sa détestable suprématie.

Si M. Burdeau, si M. Cavaignac avaient la noble passion de la marine, pourquoi ne sont-ils pas, dans leur jeune temps, entrés au Borda ?

Mais voilà : ils ne seraient aujourd'hui ni députés ni ministres ; ils seraient compétents, et la République ne voudrait pas d'eux.

Et puis, ce qu'ils aiment, comme les ministres civils d'hier et comme ceux de demain, ce n'est pas la marine, c'est le portefeuille.

GEORGES HUIILLARD.

MM. CAVAIGNAC ET BURDEAU

Le remplacement de M. Cavaignac par M. Burdeau, au ministère de la marine, réjouit fort les opportunistes, mais il soulève pas mal de récriminations au Palais-Bourbon. Certes, M. Cavaignac ne jouissait pas de vives et encore moins de nombreuses sympathies auprès de ses collègues. Son caractère froid, glacial, — on ne le vit jamais sourire pas plus que l'ancien député Carnot, installé à l'Élysée par un des caprices les plus étranges de la fortune politique — son ton autoritaire avaient produit l'isolement autour de lui.

Mais il semble que la responsabilité du Cabinet se trouvait engagée dans l'interpellation sur le Dahomey. Elle était adressée au président du Conseil. M. Loubet avait si bien compris sa responsabilité qu'il était monté à la tribune avant le scrutin. On sait par quelle intervention autoritaire mais opportune le président Floquet a sauvé le Cabinet du naufrage dans lequel son président se jetait tête baissée.

M. Burdeau, normalien, professeur, rapporteur et président de la Commission du budget, était-il bien désigné pour prendre le portefeuille de la marine ? Il est vrai que les colonies sont également entre les mains d'un avocat.

Mais dans la récente discussion sur les crédits de la marine, M. Burdeau n'a-t-il point fait une opposition énergique au ministre ? Il semble que cette attitude ne le désignait pas davantage que ses aptitudes et son passé politique à la direction de la marine française ?

LE SUCCÈS ÉLECTORAL DE LAVAL

M. CONSTANS ET LE MOT « MESSE »

Extrait des « Lettres politiques » du *Journal de Rennes* :

Le succès électoral de M. Gamard à Laval préoccupe nos adversaires. Il y avait si longtemps que la Droite avait obtenu une victoire aussi décisive ! Songez que M. Gamard a recueilli plus de suffrages que ses prédécesseurs ! Le colonel de Plazanet ne l'emportait d'ordinaire que de 300 à 400 voix. C'est une majorité de 1,200 suffrages qui vient de se prononcer en faveur de M. Gamard. D'où vient une pareille différence ? Certains républicains ne paraissent pas trop étonnés du triomphe de

M. Gamard. L'éminent conseiller municipal de Paris s'était déclaré pour une politique de pacification. De jour en jour cette politique gagne des adhérents.

Les cercles les plus démocratiques appellent de tous leurs vœux une ère de paix et de tolérance. Un farouche radical disait hier à l'un de mes amis de la Droite : « Soyez-en sûr, mon cher collègue, la France ne respirera librement que le jour où un homme d'Etat reprendra le programme de Tours. En promettant de respecter toutes les croyances, Boulanger s'assura les sympathies des masses. Demain, si les mêmes paroles tombaient des lèvres d'un orateur politique autorisé, elles remueraient encore davantage le pays. Depuis trois ans, le gouvernement républicain s'est si peu soucié de la paix sociale ! »

Plus la République retarde l'avènement de l'harmonie politique tant désirée, plus elle provoque d'animosités contre les chefs de parti. Quelques députés le comprennent. « Si nous ne nous décidons pas à proclamer un nouvel édit de Nantes, disait hier un radical, nous sommes perdus. Le premier dictateur qui osera franchement arborer le drapeau de la fraternité et de la liberté religieuse sera l'arbitre de la France ! »

On me dit, en ce moment, que M. Constans est tenu au courant des aspirations ambiantes. Il y a quelque temps, chez un de ses collègues, l'ex-ministre disait que s'il revenait au pouvoir son premier soin serait de lancer une circulaire où le mot *messe* serait introduit.

— Allons donc ! interrompit un des auditeurs. Comment vous y prendriez-vous donc pour aventurer un pareil vocable ?

— Oh ! cela serait bien simple. Je dirais, par exemple, « que les fonctionnaires seraient libres d'aller à la messe » et que je leur demanderais seulement de se montrer inflexiblement attachés aux institutions républicaines. Le manifeste ferait aussitôt de moi un second Boulanger. Voyez-vous, mes chers amis, le radicalisme, quoi qu'on en dise, a du bon ! Ne nous conduit-il pas toujours à une dictature ? La France, à l'heure actuelle, appartient à celui qui voudra promettre « le respect des consciences. » Avec ces deux mots, il gouvernera la vieille Gaule.... »

QUE VAUT LE SANG FRANÇAIS

Pour M. Jules Ferry

Un rédacteur du *Gil Blas* a interviewé M. Jules Ferry, lui demandant son avis sur les massacres de troupes françaises qui se font tuer dans des embuscades comme aux premiers temps de la conquête.

Voici des fragments de l'incroyable réponse de M. Ferry :

« Ces escarmouches sont les *menus incidents* de toutes les pacifications... Nous avons eu des *accidents* au Tonkin..... »

« C'est avec de la *vie humaine* autant qu'avec de l'argent que l'on acquiert et que l'on conquiert les colonies..... »

« Ce n'est pas un désastre que quelques *soldats tués, deux officiers mis à mort* ; il faut en prendre notre parti..... »

« Quand on nous télégraphiera que des soldats ont été surpris et tués, il *faudra* nous dire que ce sont les frais de la pacification.... »

Est-ce de la désinvolture ? Est-ce de l'inconscience ? Dans les deux cas, le langage de M. Ferry est abominable.

Le pays jugera sévèrement la facilité avec laquelle M. Ferry « prend son parti de menus incidents » qui coûtent tant de vies précieuses.

Deux officiers, quelques soldats ; qu'est-ce que cela pour M. Jules Ferry qui s'attend « à recevoir des nouvelles de ce genre *souvent* et *longtemps* encore !... »

Décidément, il vaut mieux croire que c'est de l'inconscience.

LA FUTURE EXPOSITION

M. Berger propose de la faire au bois de Boulogne, au champ de manœuvres de Bagatelle :

« — Et les moyens de communication ? »

« — Les moyens de communication ? Mais on les crée en réquisitionnant tous les genres de locomotion possibles et rien ne sera plus simple que de mettre ainsi l'Exposition à sept minutes de l'Opéra. »

« Dans un des projets de Métropolitain, il est question d'établir un tronçon qui irait de la gare Saint-Lazare à Longchamps ; par un pont jeté sur l'île de Longchamps on relierait les deux rives et on mettrait Longchamps en communication avec la ligne de Versailles et la ligne des Moulineaux. Vous voyez que c'est là un projet pratique. »

« Enfin, la position de Bagatelle, au bord de l'eau, en face d'une île, est une situation privilégiée qui permettrait de faire des choses ravissantes. »

« — Quelle serait la superficie d'une exposition établie dans ces conditions ? »

« — Cent à cent vingt hectares environ ; l'Exposition de 1889, en y comprenant tous ses dégagements, n'avait que quatre-vingts hectares. Quant à la dépense, c'est là une question qui ne devra pas préoccuper le gouvernement. »

« Il a été dépensé 39 millions, en effet, en 1889 ; nous avions fait, comme vous le voyez, les choses grandement ; mais nous en avons été largement récompensés, puisque le bénéfice a été de 9 millions. J'estime qu'une pareille somme sera suffisante et que le gain à réaliser ne sera pas sensiblement moindre ; l'Exposition de 1900 serait donc, non seulement une manifestation grandiose du génie français, mais encore une excellente affaire. »

« — Et la grande attraction ? Quelle sera-t-elle ? Nous ne pouvons plus compter sur la tour Eiffel. »

« — Naturellement. Mais vous m'en demandez trop, et il faudrait être bien présomptueux pour dire ce qui attirera le plus les étrangers à Paris dans huit ans d'ici. Songez que l'industrie métallurgique réalise chaque jour des progrès considérables ; on ne sait pas où nous mènera la science et l'ingéniosité des constructeurs. »

ONZE NOYÉS

Strasbourg, 11 juillet.

Une société musicale venue hier d'Isenheim à Benfeld avait entrepris une promenade en canot sur l'Ill. Le canot a chaviré et onze hommes, dont plusieurs pères de famille, se sont noyés.

Voici les détails complets sur la catastrophe qui s'est produite hier après midi sur l'Ill, près de Huttenheim :

La Société musicale d'Isenheim, comprenant environ quarante membres, était partie ce matin dans le but de faire une excursion à Benfeld.

A Huttenheim, où les musiciens s'arrêtèrent pour déjeuner, on décida tout à coup de faire une partie de canot sur l'Ill avant de continuer la route.

Toute la Société, très joyeuse et animée du plus grand entrain, prit place dans deux canots amarrés l'un à l'autre; mais à peine les deux embarcations avaient-elles quitté la rive qu'elles chavirèrent sous le poids des quarante passagers et que ceux-ci furent précipités dans l'eau.

Pour comble de malheur, presque tous les musiciens avaient conservé leurs instruments en bandoulière. L'eau pénétrant par le pavillon des cuivres paralysa leurs efforts et les empêcha de se maintenir à la surface.

Ceux qui ne savaient pas nager coulèrent pour ainsi dire à pic. Quant aux autres, ils purent regagner la rive et organisèrent le sauvetage avec le concours des riverains.

Plusieurs des musiciens purent ainsi être retirés de l'eau. Les victimes sont au nombre de onze.

Parmi elles se trouve un contre-maître d'usine, père de neuf enfants.

Voici d'ailleurs les noms des noyés : Antoine Grœtscher, Jacques Rœsph, Joseph Sengeisen, Joseph Miesch-Lallement, Kimmerle, Baumkratzer, Auguste Keller, Stempfler, Samtmann, Gehreiter et Tosch.

A Isenheim, commune à laquelle appartiennent presque toutes les victimes, la consternation est générale. Plus de quarante enfants deviennent orphelins de père.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du JEUDI 14 juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. *Le Patriotique*, pas redoublé FABRE.
2. *Le Cheval de Bronze*, fantaisie AUBER.
3. *Chant-du-Ciel*, valse STRAUSS.
4. *Les Mousquetaires au Couvent*, fantaisie VARNEY.
5. *La Marseillaise* ROUGET.
Le Chef de musique,
V. MEYER.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert

Du Dimanche 17 juillet, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir

Exécution des morceaux couronnés au Concours de Tours

Programme

1. *Allegro militaire* X.
2. *Les Chevaliers gardes*, marche triomphale MILLOT.
3. *Roses sans épines* REYNAUD.
Solis par MM. Perare, Airault, Muray, Guichereau, Richer.
4. *Carmer*, mosaïque BIZET.
5. *Schiller-Marsch* MEYERBEER.
6. *Pour les Bambins*, polka FAHRBACH.
Le Chef de musique,
V. GOUBEAULT.

Par décret en date du 10 juillet 1892, M. Jannot (Marc-Marie-Louis-Paul), médecin aide-major à l'École d'application de cavalerie, est désigné, au choix, pour remplir les fonctions

de médecin-major de 2^e classe au 24^e régiment d'infanterie.

Par décision ministérielle en date du même jour :

M. Péan de Saint-Gilles, sous-lieutenant officier comptable à la 3^e compagnie de remonte, est affecté au 1^{er} régiment de cuirassiers ;

M. Simon, médecin-major de 2^e classe au 28^e régiment d'infanterie est désigné pour remplir les mêmes fonctions à l'École d'application de cavalerie.

Par décret du 10 juillet, les treize sous-officiers dont les noms suivent, sortis de l'École d'application de cavalerie, ont été promus au grade de *sous-lieutenant* et ont reçu par décision du même jour les affectations ci-après indiquées, savoir :

M. Dumord, du 4^e chasseurs d'Afrique; affecté au 6^e chasseurs d'Afrique.

M. Gabet, du 18^e chasseurs; affecté au 10^e chasseurs.

M. Carayon, du 16^e dragons; affecté au 11^e cuirassiers.

M. Le Conte, du 19^e dragons; affecté au 4^e dragons.

M. Lecointre, du 25^e dragons; affecté au 2^e chasseurs.

M. de la Saussaye, du 10^e chasseurs; affecté au 1^{er} chasseurs.

M. Germain, du 21^e dragons; affecté au 19^e chasseurs.

M. Peyst de Morcourt, du 3^e cuirassiers; affecté au 4^e cuirassiers.

M. de Lense, du 14^e chasseurs; affecté au 8^e cuirassiers.

M. de Masin, du 12^e chasseurs; affecté au 1^{er} chasseurs d'Afrique.

M. Jaillard de la Marronnière, du 20^e chasseurs; affecté au 2^e chasseurs d'Afrique.

M. Espagne, du 8^e dragons; affecté au 1^{er} chasseurs.

M. Cayol, du 25^e dragons; affecté au 12^e cuirassiers.

LE BRIGADIER JEAN-BENJAMIN LOUIS

Au nombre des gendarmes de la 9^e légion qui ont obtenu la médaille militaire, nous avons cité déjà le brigadier Louis, à Saumur.

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs le passage suivant du *Patriote* faisant l'éloge du brave brigadier de gendarmerie :

« Une médaille militaire bien méritée est celle accordée à M. le brigadier Jean-Benjamin Louis. On se rappelle que celui-ci, étant chef de brigade à la Possonnière, a sauvé, au péril de ses jours, deux vieillards, les époux Letiesse, ses voisins, qui allaient périr dans un incendie. A la suite d'un article paru dans le *Patriote*, et relatant la belle et courageuse conduite du chef de brigade, une première récompense, la médaille d'honneur, fut accordée au brigadier Louis. Celle qu'il vient d'obtenir était bien due à ses longs et loyaux services. Nous adressons de vives et sincères félicitations à ce brave et dévoué serviteur. »

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 10 juillet. — Marguerite-Henriette Gabiller, à l'Hospice.

Le 12. — Léon Durckel, rue de l'Hôtel-de-Ville.

UNE NOUVELLE FÊTE NATIONALE

On sait que le 14 juillet ne sera pas cette année la seule fête nationale. Le besoin d'une nouvelle fête de ce genre se faisant vivement sentir, nos gouvernants y ont pourvu, ainsi que l'atteste la loi suivante, promulguée le mois dernier à l'*Officiel* :

« Article premier. — La journée du 22 septembre 1892, centenaire de la proclamation de la République, est déclarée fête nationale.

» Art. 2. — Les crédits nécessaires à la célébration de cette fête seront prélevés sur les ressources générales de l'exercice 1892. »

Le 22 septembre tombera cette année un jeudi, comme le 14 juillet.

L'accident d'Epinar

UN BATEAU QUI COULE. — SIX PERSONNES TOMBÉES A L'EAU

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les détails de l'affreuse catastrophe du pont d'Epinar, dans laquelle six personnes ont trouvé la mort.

Dimanche dernier, il s'en est fallu de bien peu qu'un autre accident, aussi épouvantable que le premier, se produisît à Epinar.

M. X..., négociant à Angers, sa femme et sa demoiselle étaient arrivés de bonne heure à Epinar, où ils ont une maison de campagne; ils étaient en compagnie d'un docteur-médecin d'Angers et de son épouse.

Après le déjeuner, ces cinq personnes voulurent traverser la Mayenne pour aller pêcher, l'eau étant plus profonde du côté opposé à Epinar.

Un batelier leur proposa de les passer, ce qui fut accepté. M. X... demanda, en riant, si le bateau était solide.

Le batelier répondit qu'il n'y avait rien à craindre, et que son bateau pourrait supporter une charge double.

La traversée commença. Au milieu de la rivière, M. X... s'aperçoit que le bateau prend eau de toutes parts.

Sachant que la rivière est plus profonde de l'autre côté, il ordonne immédiatement au batelier de tourner et de se diriger vers la rive que l'on vient de quitter.

La manœuvre s'accomplit, mais l'eau continue à entrer avec rapidité. A quatre mètres du bord, le bateau enfonce. Les six personnes tombent à l'eau qui, fort heureusement, n'a qu'une profondeur de un mètre à un mètre vingt en cet endroit. M. X... qui, dans cette occasion, a fait preuve d'un sang-froid et d'une énergie admirable, enleva sa petite fille et s'empessa de la déposer sur le bord. M^{me} X..., le batelier et les deux autres personnes purent gagner rapidement la terre et en furent quittes, elles aussi, pour un bain qui, toute la journée, a jeté un froid sur la gaie partie de campagne que se promettaient de faire les victimes de cet accident. (*Patriote*.)

Labours à la vapeur à Rochefort-sur-Loire

Nous ne pouvons omettre de parler du labour de défoncement qui vient d'être fait sur la commune de Rochefort-sur-Loire, avec le treuil et la charrue de Guyot, attelés à une machine à vapeur.

Ces travaux de défoncement ont toujours attiré une grande affluence de cultivateurs partout où on les a tentés.

A Rochefort, la curiosité ou l'intérêt, comme on voudra, semble s'être encore accru. Toujours est-il que depuis que le travail a commencé, la charrue de Guyot qui a remporté le premier prix au concours d'essais de Châteauroux et de Mont-de-Marsan a reçu au moins 200 visiteurs chaque jour. Et mercredi, qui semblait être la journée que s'étaient réservée les Angevins, a donné lieu à une allée et venue encore plus nombreuse que les autres jours.

La charrue de Guyot est ce qu'on appelle un instrument à grand travail, sa force de traction maxima est de 3,000 kilos. On peut avec elle faire des défoncements profonds de 0,25 et des affouillements très profonds de 0,70.

A cette profondeur de 0,70, en levant une bande de terre de même largeur, on soulève une motte de 2,400 à 3,700 kilos, selon sa compacité.

Il y a dans la construction de ce puissant outil des alliances de parties fortes et de parties faibles; des unions de bois et d'acier, qui lui donnent une force de résistance énorme qui permettent d'affronter toutes les difficultés.

Lorsqu'elle est bien réglée, que sa barre en acier à pointe taillée en biseau est bien au point, le rôle du laboureur se borne à la pré-

sender à la tête de sa ligne de labour, et une fois placée il n'y a plus qu'à donner au mécanicien le signal de marcher. La charrue doit s'enfoncer en terre seule et prendre automatiquement la ligne de profondeur à laquelle elle est réglée, sans qu'il soit besoin d'y mettre la main; elle trace son sillon droit comme un fil, en détachant sur son passage les couches sablonneuses du sol et les roches feuilletées plus ou moins résistantes du sous-sol.

Si, au milieu de sa course, elle rencontre un obstacle, comme par exemple un groupe de quartz cristallisé ou une roche de porphyre, elle arrache bloc ou roche de la gangue argileuse dans laquelle il est encastré, le verse à sa droite et continue son travail sans autre souci.

Si la roche est fichée debout ou de trop gros volume, elle s'arrête, et l'appareil de déclanchement du treuil lâche automatiquement le câble; on s'oriente, on contourne l'obstacle et la charrue reprend sa marche. Ce n'est pas plus malin que ça.

La vitesse de la machine en marche permet de défoncer à une profondeur de 0,50 en moyenne et en plein un hectare de terre avec roches schisteuses affleurant à la couche arable comme à Rochefort, pour un prix ferme de 300 fr.

A ce prix, l'entrepreneur de défoncement ne perd pas son temps, et le propriétaire gagne de l'argent, car le moins qu'il lui faudrait dépenser pour faire exécuter à la main semblable travail, s'éleverait à 600 fr. ou 1,000 fr.

Disons en finissant ces notes sur les labours de défoncement, qu'il y a déjà huit treuils et charrues à grand travail, parsemés à travers le département de Maine-et-Loire.

A. BOUCHARD.

HANNETONNAGE OBLIGATOIRE

A la réunion du Comice agricole de Saint-Clément, M. le Préfet de Maine-et-Loire a déclaré qu'il se proposait de s'appuyer sur cette loi de protection des intérêts agricoles, pour prendre, d'accord avec le Conseil général, un arrêté aux termes duquel le hannetonnage deviendrait obligatoire dans le département de Maine-et-Loire.

Déjà plusieurs préfets se sont appuyés sur cette loi du 24 octobre 1888, pour prendre des arrêtés prescrivant la destruction de l'épine-vinette qui sème la rouille dans les blés; la destruction de l'*Orobancha ramosa*, qui ravage les chenevières et les plantations de tabac; la destruction des hannetons.

Plusieurs départements sont déjà sous l'empire de cette obligation.

Rendre le hannetonnage obligatoire, c'est prendre une mesure conservatoire de premier ordre, à laquelle personne de sensé ne pourra manquer d'applaudir.

Cela vaudra beaucoup mieux que de chercher à momifier des vers blancs avec le Botrytis tenella ou de jeter sa semence au vent et puis d'attendre... quatre ans pour voir l'efficacité du procédé.

Chaque femelle du hanneton pond environ quarante œufs; par conséquent, détruire un hanneton, c'est en supprimer quarante... à venir. Il y a peu d'opérations qui donnent autant de bénéfices immédiats.

Un monument commémoratif à saint-Brieuc

Beaucoup de mobiles bretons ont été frappés glorieusement devant l'ennemi en 1870. La ville de Saint-Brieuc a eu la bonne pensée de consacrer leur mémoire par un monument qui a été inauguré dimanche dernier, à trois heures. Il est dû au statuaire Pierre Ogé, qui semble s'être voué spécialement à éterniser les illustrations de la Bretagne: Lorient lui doit déjà la statue de Brizeux, Pontivy celle de Guépin, Saint-Brieuc celle de Poulain-Corbain.

A la cérémonie, M. Jules Simon a prononcé un discours dont voici quelques extraits:

« La Bretagne ne serait pas la Bretagne sans Duguesclin, le grand capitaine; sans Olivier de Clisson, Richemont, Beaumanoir; sans Du-guy-Trouin, La Bourdonnais, Lamotte-Piquet,

surcouf; sans Sévigné et Le Sage; sans Châteaubriand et Lamennais. Elle ne tiendrait pas le rang qu'elle occupe dans le cœur même de la France sans les mobiles et les mobilisés morts pour elle en 1870.

Je me les rappelle après vingt-deux ans, et plutôt je les vois. Les volontaires arrivaient de toutes parts dans Paris, qui allait être bloqué, affamé, bombardé. Il y avait un nom qu'on entendait répéter sans cesse: les « mobiles bretons! » Ces deux mots sonnaient très haut dans les conseils du gouvernement et dans les conseils de guerre. La légende bretonne courait aussi dans la population. On exagérait notre sauvagerie: on ne pouvait exagérer notre bravoure. On disait: « Ils seront là! » On savait à n'en pas douter qu'ils ne feraient jamais un pas en arrière. C'est une race qui attend toujours l'appel du devoir et qui meurt à son poste, sans trembler et sans broncher. » L'orateur rappelle ensuite l'héroïsme de quelques-uns des braves.

Après un long dénombrement des brillants faits d'armes et de morts tragiques, M. Jules Simon termine ainsi:

« Je n'ai rappelé que les enfants de Saint-Brieuc. Je n'ai parlé ni du département, ni des départements voisins.

« La Bretagne a largement payé sa dette. Elle est marquée d'un trait sûr, dans ce rapide tableau. L'héroïsme de leur mort ?

« Toutes ces histoires, si on les racontait, sont des épopées.

« On les racontera. Ce sera, de génération en génération, la tâche des pères. Ils diront:

« Voilà comment la France se défendait; voilà comment les Bretons mouraient. » Et les enfants répondront: « Nous ferons comme eux, si la patrie nous appelle. Nous serons à notre tour les mobiles bretons. Nous avons leur sang dans nos veines; nous gardons leur foi dans nos cœurs! »

pour lui-même (car il faut qu'il ait peur pour en vouloir tant à M. le marquis de Broc). Personne, en effet, ne se donnera la peine de faire bouillir l'eau pour l'échauder. Une telle fumée mérite trop d'être conservée et ce serait un crime de la souffler.

UN GROUPE D'ÉLECTEURS.

P.-S. — Il est peut-être bon de remarquer que le porteur du *Conseiller de l'Ouest* grignote, tout en cheminant, six livres de pain par semaine aux frais de M. le marquis de Broc. Nous pourrions, au besoin, indiquer le boulaenger chargé de livrer ce pain.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition nationale et fêtes à Tours

JUILLET-AOÛT 1892

A l'occasion de l'Exposition nationale et des fêtes qui ont lieu actuellement à Tours, la compagnie d'Orléans fera délivrer exceptionnellement aux gares de Nantes, Sablé, La Suze, Le Mans, Brétigny, Malesherbes, Beaune-la-Rolande, Montargis, Gien, Saincaize, Montlucan, Guéret, Saint-Sébastien, Bersac, Limoges, Montmorillon et Poitiers, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Tours, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Tours:

Du mercredi 13 au dimanche 17 juillet;

Les samedi 30 et dimanche 31 juillet;

Les samedi 6 et dimanche 7 août;

Les samedi 13, dimanche 14 et lundi 15 août.

Les samedi 20 et dimanche 21 août.

Les coupons desdits billets seront valables jusqu'au lundi inclus qui suivra chaque période; toutefois, les billets délivrés les 13, 14 et 15 août seront valables jusqu'au mardi 16 août.

Ceux de ces billets qui seront pris aux gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Tours comporteront une réduction de 30 0/0 sur les prix du tarif général. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, les prix seront ceux prévus par le service spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres réduits de 3 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

CONSEILS ET RECETTES

LA SOIF DES MOISSONNEURS

Au moment des grands travaux des fenaisons et des moissons, on ne saurait trop recommander aux travailleurs un régime alimentaire substantiel propre à maintenir leurs forces et à les préserver des maladies causées par des intempéries ou par les ardeurs torrides de l'été.

La soif étant leur besoin dominant, nous persistons plus que jamais à leur conseiller la tisane de café froid, légèrement sucré et aiguisé par quelques gouttes d'eau-de-vie.

Ce breuvage peu coûteux a le double mérite d'étancher leur soif et de les préserver des sueurs épuisantes que provoquent d'autres breuvages. On leur conseille surtout de ne boire que par faibles gorgées successives; on se désaltère mieux ainsi que par d'abondantes lampées.

Pour entretenir la boisson à l'état frais, on enveloppe la cruche ou la bouteille qui la contient d'un linge mouillé et on la dépose dans un trou en terre exposé au nord ou au pied d'un arbre ou d'un buisson. On se désaltère aussi en s'imbibant de temps à autre le visage et les mains avec de l'eau fraîche.

Quelques-uns se préservent de la soif en gardant dans la bouche un petit caillou gros comme un noyau de cerise qui entretient la salivation en quantité suffisante pour éviter la sensation de la soif.

Mais par dessus tout, nous engageons les

bonnes ménagères à pourvoir au besoin de boire de leurs ouvriers occupés au dehors aux fauchaisons, aux moissons, aux binages, par la tisane de café ci-dessus signalée. On rappelle que cette tisane a sauvé de la dysenterie et de la mort des milliers de soldats de nos troupes d'Algérie. Elle ne peut que rendre les mêmes services à nos ouvriers agricoles durant les rudes journées de cette saison.

UN MOYEN DE PURIFIER L'EAU

M. le contre-amiral Fleuriot de Langlé adresse à un de nos confrères une lettre dans laquelle il indique le moyen de rendre saines les eaux les plus impures:

« Voici un moyen qui m'a permis de combattre avec succès les mauvais effets des eaux de la Seine sur les malheureux condamnés à boire ces eaux empoisonnées.

« Il y a bien des années de cela, j'y fus soumis avec 18 matelots, composant l'équipage de l'avis *Argus* que je commandais. C'était en 1861, nous étions mouillés au pont d'Asnières, là où débouche le grand égout collecteur: nous faisons des expériences de chaudières marines.

« L'été de 1861 fut torride, je n'eus jamais de chaleurs telles sous les tropiques et l'équateur.

« Dès que ces chaleurs se furent fait sentir, mes hommes qui n'avaient pas d'autre eau à boire que celle qui coulait le long du bord, furent pris de malaises, de fièvres et de dysenterie, et il n'y avait pas de choléra à Paris cette année.

« Je me ressouvins alors d'une méthode de traiter les eaux malfaisantes qui me fut donnée jadis par des habitants des bords de l'Amazone.

Je faisais partie de l'état-major du brick *La Boulonnaise*, commandant Tardy de Montravet, qui explorait alors le grand fleuve en 1844.

« Des hommes de notre brick ayant été malades pour avoir bu des eaux du fleuve le Tapayos, affluent de l'Amazone, il nous fut dit, par les indigènes, qu'un morceau de fer rouge plongé dans l'eau qui devait le lendemain servir à boire, détruisait ses qualités malfaisantes.

« J'en fis depuis souvent l'épreuve, mais jamais je n'en obtins des résultats aussi décisifs que sur l'*Argus*, au pont d'Asnières, en 1861.

« Dès que mes matelots prirent comme boisson cette eau de Seine passée au fer rouge, les maladies cessèrent à bord et je passai ainsi tout l'été et l'automne sans aucun accident. »

Voilà un moyen de purifier l'eau qui est à la portée de tout le monde.

FAITS DIVERS

BON FILS

Ces jours derniers, pendant des manœuvres d'artillerie, à Bière (Suisse), on s'apercevait qu'un soldat envoyait fréquemment du pain à sa famille. Malgré les excellents renseignements recueillis sur son compte, on se demandait si ces envois n'étaient pas le produit de vols. Interrogé par son colonel, le soldat avoua, non sans hésitation, qu'étant le seul soutien de sa mère veuve et de ses sœurs auxquelles son absence impose de grandes privations, il s'efforçait de leur venir en aide en leur envoyant son pain. Pour lui, il mangeait le pain abandonné ou jeté par ses camarades.

Le colonel, vivement ému, raconta le lendemain l'histoire aux officiers, et une collecte, faite entre eux, fut remise en leur présence par le colonel au brave garçon, qui pleurait et riait en même temps: « Voilà, dit le colonel à ses officiers, le meilleur soldat et le meilleur fils que je connaisse. »

Un pale voyou se met à beugler sur le passage d'un vénérable prêtre, qui est la providence de sa paroisse:

— A bas les calotins!

— Vivent les calottes! riposte un passant, en administrant au goujat une superbe giroflée à cinq feuilles.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: M. Yves GUILLON

JEUDI 14 juillet 1892

REPRÉSENTATION GRATUITE

L'ABBÉ CONSTANTIN

Comédie en 3 actes, de H. CRÉMIEUX et G. DECOURCELLE.

L'abbé Constantin.....	MM. RICARD.
Jean Raynaud.....	ALCIME LEBLANC
Paul de Lavardens.....	ANGELOT.
M. de Larnac.....	GAUSSIUS (Variétés)
Bernard.....	P. BEAUMONT.
Mme Scott.....	Mmes ALCIME LEBLANC.
Miss Bettina Percival.....	LINA GEORGES.
Mme de Lavardens.....	HUBERT.
Pauline.....	JEANNE.

LE SUPPLICE D'UN HOMME

Comédie vaudeville en 3 actes, de E. GRANGÉ et LAMBERT THIBOUST.

Baudrillard.....	MM. ANGELOT.
Montlaquin.....	GAUSSIUS.
Canuche.....	ANGELOT.
Oscar.....	P. BEAUMONT.
Jules.....	EMILIO.
Un commissionnaire.....	JULIEN.
Antonia Turbot.....	NEMO.
Mme Truquet.....	Mmes ALCIME LEBLANC.
Delphine.....	HUBERT.
Annette.....	LINA GEORGES.
Olympe.....	RAYEUX.
	JEANNE.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

Impression sur Papier vergé à la forme spécial pour Officiers ministériels

En application de la loi du 23 juin 1892

Constitution.....	le cent 4.25
Sommation de communiquer....	— 4.25
Sommation de restituer.....	— 4.25
Avenir pour plaider.....	— 4.25
Avenir en règlement de qualités..	— 4.25

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

CONVERSION DES OBLIGATIONS COMMUNALES 1860, 1875 et 1881-86

Émission de 500.000 Obligations communales

Remboursables en 75 ans au plus tard,

rapportant 16 fr. par an et participant à 4 tirages

par an pour 800 000 fr. de lots.

AVEC FACULTÉ DE LIBÉRATION PAR ANTICIPATION

Prix d'émission

Conversion..... 495 fr.

Souscription en espèces. 497 fr. 50

payables 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la répartition et le surplus en 4 versements annuels.

On souscrit le 21 juillet 1892

A Paris
Au Crédit Foncier de France;
Au Comptoir National d'Escompte;
A la Société de Crédit Industriel et Commercial;
A la Société Générale;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
Au Crédit Lyonnais;
A la Banque d'Escompte de Paris;
Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie;
A la Compagnie Foncière de France;
A la Banque Parisienne;
A la Banque Internationale de Paris;
A la Chambre Syndicale des Agents de Change de Paris.

Dans les Départements

Chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux;
Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.
Ou dans les Agences et Succursales des Sociétés

ci-dessus.

Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 45 — ... 1.75 —

Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres:

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

UNE RÉPONSE AU PLUS MALIN DE Vernoil au sujet d'un article publié dans le *Conseiller de l'Ouest*.

Citoyens de Vernoil, avez-vous lu le *Conseiller de l'Ouest* du 26 juin dernier et du 9 juillet? Si vous l'avez lu, vous n'avez pas dû concevoir une haute idée de l'intelligence du correspondant...

A l'avenir, nous en sommes persuadés, vous laisserez la fange croupir au ruisseau, l'eau seule suivre sa pente naturelle vers l'égout et le *Conseiller de l'Ouest* aller... au diable. Quel besoin a-t-il donc ce correspondant, en vomissant sa bile dans tel ou tel journal, de vouloir déshonorer notre commune?... Si encore il respectait la langue française!... C'est bien là son moindre souci. Il écrit à coup de fourche. Ne dit-on pas quelquefois: « Il parle français comme une vache espagnole! » Ce Monsieur aime les proverbes; nous lui en servirons.

Ah! vrai! si les mioches qui usent leur fond de... pantalon sur les bancs de l'école avaient le malheur de barbouiller leur papier avec pareil style, la récompense ne serait pas un bonnet... de docteur.

Qu'a-t-il donc encore besoin de montrer le bout de l'oreille? Voudrait-il, par son style, bien entendu, prouver aux moins clairvoyants que la nature l'a richement doté du côté de l'âme sinon du côté du tact? Il aurait pu s'éviter cette peine inutile.

Nous savons parfaitement que M. le marquis de Broc a obtenu 394 voix aux élections de Vernoil, tandis que M. le Maire n'en a eu que 370 malgré ses agents électoraux et sa protestation. Nous savons aussi que la force prime le droit.

A propos, ce correspondant aime les proverbes, mais il ne sait pas les citer. Écoutez plutôt.

Il nous dit avec le ton grave qui convient à sa suffisance: « Chat échaudé craint l'eau bouillante ». Il a voulu dire sans doute: « Chat échaudé craint même l'eau froide ».

M. le marquis de Broc n'a qu'à se bien tenir. Si l'eau bouillante allait pourtant l'échauder!

Que le trop fécond correspondant se rassure

ADJUDICATION

1^{re}. En la Mairie de Château-la-Vallière

Le DIMANCHE 24 JUILLET 1892, à 4 heures, par M^e SERRUAU, notaire à Château-la-Vallière,

DU DROIT DE CHASSE

POUR 9 ANS

De l'ouverture 1892, sur :

4^e Les QUATRE FERMES de la Basse-Cour, de l'Hôpital, de la Baugellerie et de l'Etanger, se joignant, situées commune de Lublé, d'une contenance de 127 hectares (la gare du Tanchet, ligne de l'Etat Paris-Bordeaux, borde ces fermes).

2^e Et la FERME du Petit-Fleur, commune de Villiers-au-Bouin, contenant 38 hectares.

Appartenant à l'Hospice de Château-la-Vallière.

2^{me}. Et en la Mairie de Braye-sur-Maulne

Le même DIMANCHE, à 4 heures, et par ledit M^e SERRUAU,

Du Droit de Chasse

POUR 6 ANNÉES

De l'ouverture 1892, sur :

La LANDE COMMUNALE de Braye-sur-Maulne, contenant 76 hectares.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e SERRUAU.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrété et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

VÉRITABLE
EXTRAIT de VIANDE
LIEBIG

Indispensable pour préparer à tout moment potages, sauces, légumes et autres mets.

Cet extrait se conserve indéfiniment. Se méfier des imitations. Exiger la signature **LIEBIG** en cuivre bleu sur l'étiquette de chaque pot.

Changement de Domicile

M. REVECHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 40, rue du Temple.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? **SI OUI**

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les noms ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M. MASCHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fourchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Présentement

Rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

MAISON

Rue du Portail-Louis, n^o 4,

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

A VENDRE

Grande quantité de Moellons; Quantité de Javelles de sarments de vignes;

Un beau et bon petit âne, l'équ-page et la charrette.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées. Il y a de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^e

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.

Citronnade rafraichissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix:

Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT (1^{er} Juillet 1892)

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 45	5 1	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 10	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Semi-dir.	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux			5 40		8 25			12 30	3 40	
Saintes			7 12		9 9		11 40	4 55	7 14	
Niort			9 42		10 51		2 7	7 48	9 15	
Thouars	5 25		12 12		12 45	4 35	4 28	5 6	8 32 3	10 12 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 5	12 12		1 7	2 39	5 4	5 48	9 18	10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17				2 53	5 18	6 3	9 26	
Chacé-Varrains	10 11	7 26				3	5 25		9 36	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31				3 5	6 14	9 41		
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 23	7 46				3 16	6 26	9 55		
(départ)		7 25	11 5			2 54	6 5			
Nantilly (départ)		7 36	11 15			3 6	6 16			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7	
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29		11 7	12 16	
Vivv	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43				
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52				
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6				
Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18				
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44		
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 53	8 48		12 33	1 39	
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44	
Saintes	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15	
Bordeaux			soir	soir	matin	matin		matin	matin	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 11	4 35	10 15	
(dép.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 29
le Vaudelnay	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Baugé	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Doué	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Martigné	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29
Angers			matin	soir	matin

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(dép.)	7 38		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		1 44	2 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8
			soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 3		